

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ECOLE n°4

Commune AUTREY-lès-GRAY	Ecole (s) Pôle Educatif des 4 Vallées
Date 23/06/2020	Horaire 20h00
Présents :	
Enseignantes : Mme YGORRA (Adjointe), Mme DOUSSOT (Adjointe), Mme MINY (Directrice)	
Elus : Mme BERGEROT (Maire d'Attricourt), Mme SCHMIT (Présidente du Syndicat des Écoles), M. MANDIGON (Maire de Poyans), M. DEMANGEON (Maire de Bouhans-et-Feurg), M.SACCOMANI (Maire d'Autrey-lès-Gray), M.VAGNER (Maire de Loeuilley), Mme TODSCHINI (Maire de Fahy-lès-Autrey), M. NICOLE (Maire de Broye-lès-Loup et Verfontaine), M.MENDEZ-VAQUERO Lucas (Vice-président du Syndicat des Ecoles) , Mme COLLINET (Délégué du Syndicat scolaire)	
Représentantes de parents : Mme BOUCHARD Carine, Mme RIGOLLOT Adélaïde, Mme PAGANI Stéphanie, Mme DE CLERCQ Isabelle	
Invités (associations, services médicaux,...) : M. JORAND (DDEN)	
Absent(s) : Mme CUCUEL Marine (Représentante de Parents), Mme SCHOLLER (Présidente de l'Association de Parents)	
Absent(s) excusé(s) : Mme FERRAND (IEN), Mme MUNIER (Agent d'animation Temps scolaire et périscolaire), Mme BERTILLON (AESH et Agent d'animation Temps périscolaire), Mme COUTURIER (ATSEM Temps scolaire),	

Ordre du jour :

- 1) Nouvelle composition du Conseil d'Ecole
- 2) Effectifs et répartition des élèves
- 3) Gestion de la crise sanitaire du Covid 19 et protocole de réouverture de notre Pôle à partir du 11 mai
- 4) Organisation pédagogique pour l'année 2020/2021
- 5) Projet d'école
- 6) Sécurité incendie/PPMS/Registre de sécurité et de santé au travail
- 7) Sorties pédagogiques
- 8) Actions de l'Association de Parents

Différents axes traités et conclusions d'actions :

Accueil, remerciements

1) Nouvelle composition du Conseil d'Ecole

Présentation du nouveau Conseil d'Ecole après les élections municipales et souhaits de bienvenue.

Rappel de la composition et du rôle du Conseil d'Ecole pour les nouveaux membres :

Composition du conseil d'école :

- Les représentants des parents d'élèves en nombre égal à celui des classes de l'école.
 - Le maire et/ou le conseiller municipal chargé des affaires scolaires.
 - Les maîtres de l'école.
 - Le directeur, président.
 - Le délégué départemental de l'Education nationale (D.D.E.N).
 - L'inspecteur de l'Education nationale (I.E.N).
- Eventuellement les personnes chargées d'activités scolaires complémentaires ou extra-scolaires (**sur invitation**).

Le rôle du conseil d'école :

- vote le règlement intérieur de l'école,
- établit le projet d'organisation de la semaine scolaire,
- adopte le projet d'école proposé par l'équipe pédagogique,
- donne son avis sur les questions intéressant la vie de l'école : actions pédagogiques, activités scolaires, hygiène scolaire, composition des classes, les heures d'entrée et de sorties...
- présente toute suggestion sur les moyens alloués à l'école, sur l'utilisation des locaux scolaires en dehors des ouvertures de l'école (ex : organisation d'un service de garderie), sur le périscolaire, la restauration scolaire, la protection et la sécurité des enfants...
- donne son accord pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives ou culturelles,
- veille à la bonne intégration des enfants handicapés.

2) Effectifs et répartition des élèves

Lecture du tableau ci-dessous : Les effectifs étaient toujours à la baisse jusqu'en octobre, légère remontée mais toujours en dessous de juin dernier :

- au 05/06/2015 : 69 enfants étaient inscrits
- au 01/09/2015 : 64 enfants étaient inscrits
- au 01/09/2016 : 57 enfants étaient inscrits
- au 01/10/2017 : 64 enfants étaient inscrits
- au 03/09/2018 : 67 enfants étaient inscrits
- au 11/06/2019 : 65 enfants étaient inscrits
- au 15/10/2019 : 58 enfants sont inscrits
- au **04/02/20** : **60 enfants sont inscrits**

	<u>TPS</u>	<u>PS</u>	<u>MS</u>	<u>GS</u>	<u>CP</u>	<u>CE1</u>	<u>CE2</u>	<u>CM1</u>	<u>CM2</u>	<u>TOTAL</u>
Autrey-les-Gray		1	3	2	4	5	2	1	1	19
Bouhans-et-Feurg	1	1	4		3	1	1	1	2	14
Broye les Loups/Verfontaine			1		1			1	1	4
Fahy-les-Autrey				1	1	1		3		6
Loeuilley			2	2	1			1		6
Nantilly								1		1
Poyans		1	1		1		2		1	6
Oyrières			1							1
TOTAL	1	3	12	5	11	7	5	8	5	57

En rouge : 2 élèves qui ne font pas partie du regroupement

Remarques :

- Contre toute attente, le ramassage de bus pour la commune de Poyans (commune nouvellement arrivée dans notre Syndicat des Ecoles) s'est mis en place à partir de la rentrée des vacances de février !!
- A ce jour, nous avons eu 3 départs mais 1 arrivée est prévue le 29/06/2020, ce qui fera 58 élèves.

La répartition des élèves dans les classes est la suivante :
-21 élèves de TPS-PS-MS-GS dans la classe de Mme DOUSSOT
-18 élèves de CP-CE1 dans la classe de Mme YGORRA
-18 élèves de CE2-CM1-CM2 dans la classe de Mme MINY

Remarques:

-Mme Miny précise que l'avenir s'annonce meilleur : l'an passé aucune nouvelle inscription n'avait été faite en juin (Mme Miny n'avait jamais vu cela depuis 2011) mais plusieurs inscriptions cette année (cf paragraphe prévisions d'effectifs) qui compenserait largement le départ des 5 CM2 au collège !

M MANDIGON demande si les personnes qui souhaitent inscrire les enfants à l'école doivent passer à la mairie. Mme Miny répond positivement et précise qu'elle avait envoyé aux mairies les documents pour faire les inscriptions dès le mois de mai (durant le confinement). Mais en pleine période de transition des équipes municipales, Mme Miny n'est pas sûre que les élus aient bien reçu ce courrier. Les maires confirment l'avoir bien reçu.

3) Gestion de la crise sanitaire du Covid 19 et protocole de réouverture de notre Pôle à partir du 11 mai

Mme Miny rappelle un peu le déroulement de cette situation de crise exceptionnelle et inédite à l'école :

Comme vous le savez, dans le cadre du déconfinement de notre pays, les classes ont dû progressivement rouvrir, à partir du 14 mai pour les écoles maternelles et élémentaires.

Mme Schmit et moi-même avons travaillé dès le 4 mai à partir du protocole sanitaire officiel (protocole de 54 pages qui a été également communiqué aux familles) et en situation dans les bâtiments pour assurer la sécurité des enfants lors de ce retour en classe. La réouverture n'a pas été simple à mettre en place dans le respect des contraintes très strictes, avec un manque de moyens matériel et humains : manque de masques notamment malgré une commande anticipée, 2 enseignantes en présentiel pour 18 puis 32 élèves par la suite (sachant que l'effectif maximum par classe était de 10 élèves en maternelle et 15 en élémentaire), pas de remplaçant disponible, effectif de 14-15 élèves (voir moins en fonction de la configuration des locaux) pour le périscolaire et la restauration scolaire...

En lien avec les autorités sanitaires, de nouvelles règles de vie commune et des modalités pratiques de réouverture et de fonctionnement ont été établies pour la réouverture de notre Pôle.

Nous avons poursuivi ensemble (personnel périscolaire et enseignantes) cette réflexion lors d'une réunion plénière le lundi 11 mai 2020. L'ensemble du personnel éducatif composé de Mme Bertillon (AESH et agent de la restauration scolaire), Mme Munier (Agent d'animation et agent de la restauration scolaire), Mme Couturier (ATSEM et agent d'entretien), Mme Tamisier (Agent d'animation temps périscolaire et agent d'entretien), Mme Lhoste (agent d'entretien), Mme Schmit (présidente du syndicat scolaire), Mme Doussot (enseignante) et moi-même avons beaucoup œuvré durant deux journées pour préparer au mieux cette reprise inédite (flux des personnes, respect des gestes barrière, signalétiques, gestion des masques...).

Pour permettre la réouverture de notre Pôle le jeudi 14 mai, il m'a également été demandé de rédiger un "protocole de réouverture" respectant toutes les mesures sanitaires imposées et le faire approuver et voter par un conseil d'école "extraordinaire" composé d'un élu (Mme Schmit), d'un représentant de parent (Mme Bouchard) et moi-même. Celui-ci s'est tenu ce mardi 12 mai, à distance. Vous avez été destinataires du compte-rendu de celui-ci avec la convocation du Conseil d'Ecole.

Le 13/05/20 (avant les élections en interne des maires et des nouveaux conseillers municipaux), Mme Miny avait transmis aux mairies le protocole de réouverture validé par Mme Ferrand, Inspectrice de l'Education Nationale. Celui-ci a dû être remis à jour chaque semaine d'école et l'organisation pouvait être remise en cause chaque semaine en fonction des nouvelles inscriptions. Le document avec les dernières recommandations avant la reprise (envoyé aux familles concernées par la réouverture) a également été joint à l'invitation de ce Conseil d'Ecole n°4.

Suite à la seconde enquête pour la deuxième phase de déconfinement du 2 juin, 33 élèves demandaient d'être accueillis alors que 25 maximum pouvaient seulement l'être. Une alternance devait être alors envisagée : certains enfants auraient alors dû venir une journée par semaine alors qu'ils y venaient quotidiennement depuis le 11 mai !

Mme Schmit et moi-même avons vraiment été navrées de devoir imposer aux familles une situation d'attente et d'incertitudes jusqu'au samedi 31/05 tard... Nous savions combien il était difficile pour les familles de commencer à s'organiser pour le mardi suivant sans aucune information... mais nous pouvons vous assurer que nous avons mis toute notre énergie ce week-end de Pentecôte pour trouver la solution respectant à la fois les contraintes très strictes du protocole sanitaire, facilitant l'organisation d'un maximum de familles et évitant une alternance!!

Heureusement, une solution bien plus arrangeante pour les familles a été trouvée in extremis bien que nous soyons une petite école rurale aux moyens financiers, humains et matériels très limités par rapport aux écoles citadines!

Mme Schmit et moi-même avons mis en place, via une convention validée et signées par Mme Ferrand, Inspectrice de l'Education Nationale et Mme Ménissier, Inspectrice d'Académie, (convention relative à la continuité scolaire), le dispositif "2S2C" (Sport-Santé-Citoyenneté-Culture) proposé par le gouvernement depuis le 27 mai.

Ce dispositif, associé à un réajustement des emplois du temps de tous les personnels territoriaux, a permis à partir du 2 juin de proposer sur un temps scolaire des activités éducatives se déroulant dans le prolongement des apprentissages essentiellement pour les enfants de maternelle. Ces activités ont été assurées par des intervenantes mises à disposition des communes et bien connues des enfants (personnel périscolaire : Mmes Couturier, Munier, Tamisier) dans le cadre des règles sanitaires applicables.

Ainsi, la totalité des enfants inscrits pour la rentrée du 2 juin 2020 ont pu être accueillis dans notre Pôle quotidiennement (lundi-mardi-jeudi-vendredi) et aucune alternance n'a dû être mise en place jusqu'au 19 juin!!

Nous espérons que cette organisation, bien que tardive, a pu faciliter les familles au maximum dans leur organisation.

Enfin, une 3^{ème} phase de déconfinement avec un protocole quelque peu allégé a eu lieu ce lundi 22 juin : 50 élèves sur 57 étaient présents hier. Les autres familles ont dû justifier les absences de leur enfant étant donné que l'école était redevenue obligatoire.

Remarques :

Mme DECLERQ tient à féliciter Mmes SCHMIT et MINY pour la réactivité des mails et des réponses, leur clarté et pour les solutions trouvées de semaine en semaine afin que tous les enfants puissent reprendre le chemin de l'école tous les jours.

4) Organisation pédagogique pour l'année 2020/2021.

Septembre 2020

PREVISIONS D'EFFECTIFS RENTREE 2020 (Inscriptions faites au 23/06/2020)

+ Inscriptions futures ??

	<u>TPS</u>	<u>PS</u>	<u>MS</u>	<u>GS</u>	<u>CP</u>	<u>CE1</u>	<u>CE2</u>	<u>CM1</u>	<u>CM2</u>	<u>TOTAL</u>
Autrey-les-Gray	0+2 ?	3	1	3	2	3	5	2	1	20+2 ?
Bouhans-et-Feurg		1+2 ?	2	4	0	3	2	1	1	14+2 ?
Broye les Loups/Verfontaine	1 ?	2 ?	0	1	0	2	0	1	1	5+3 ?
Mornay		1 ?	0	0	0	0	0	0	0	1 ?
Fahy-les-Autrey		2	0	0	1	1	1	0	3	8
Attricourt		0	0	0	0	0	0	0	0	0
Loeuilley	1	1 ?	0	2	2	1	0	0	1	7+1 ?
Poyans		1	1	1	0	1	0	3	0	7
Nantilly		0	0	0	0	0	0	0	1	1
Oyrières		0	0	1	0	0	0	0	0	1
TOTAL	1+3?	7+5 ?	4	12	5	11	8	7+ 1?	8	63 + 9?

En rouge : 2 ou 4 ? élèves qui ne font pas partie du regroupement

Remarques:

- Mme Miny précise que les enfants de TPS et PS avec point d'interrogation étaient sur les prévisions données par les mairies en novembre 2019. Mais ces familles ne se sont pas encore manifestées (2 ou 3 ont appelé mais n'ont fourni aucun document à ce jour ou sont en attente de dérogation).

-Une élève de GS (parmi les 12) quittera vraisemblablement le Pôle à la rentrée de septembre.

Rappel envoyé aux communes par Mme Miny dès le mois de mai pour communication à l'ensemble de leurs administrés:

-Les inscriptions au Pôle sont ouvertes depuis le mois de mai. L'inscription des enfants doit se faire au préalable en mairie. L'inscription de l'enfant sera ensuite enregistrée par le directeur ou la directrice de l'école sur présentation :

- du livret de famille, d'une carte d'identité ou d'une copie d'extrait d'acte de naissance

- du certificat d'inscription délivré par la mairie
- d'un document attestant que l'enfant a subi les vaccinations obligatoires pour son âge
-

-M. MANDIGON explique qu'il devrait y avoir 2 arrivées de plus pour le village de Poyans. Il demande si l'enseignement est obligatoire à 3 ans.

-Mme DOUSSOT précise que l'école est obligatoire l'année des 3 ans de l'enfant.

-M. SACCOMANI demande s'il y a un effectif seuil pour accueillir des enfants à l'école ou pour ouvrir une nouvelle classe, car de nouveaux habitants avec des enfants vont venir s'installer à Autrey-les-Gray. De nouveaux élèves pourraient arriver durant l'année.

Il s'interroge également sur l'effectif maximum dans l'école qu'il y ait eu par le passé. Il y a eu jusqu'à 147 élèves à l'ouverture du Pôle (1998) avec 6 classes. Actuellement nous sommes aux alentours de 60 élèves avec 3 classes.

Organisation pédagogique pour l'année 2020/2021 proposée par le Conseil des Maîtres du 22/06/2020:

Au vu des effectifs, le conseil des maîtres a décidé de scinder le groupe CE2 (groupe uniquement de garçons) en 2, pour séparer les problèmes comportementaux (gestion d'un petit groupe classe plus facile) mais aussi pour équilibrer les effectifs et les nombres de niveaux par classe.

Si le groupe de CE2 n'avait pas été séparé :

Mme Miny aurait eu 24 élèves avec 3 niveaux, 2 cycles différents, et un assez grand nombre d'élèves en difficultés scolaires et/ou difficultés comportementales ou ayant un parcours scolaire personnalisé. Par conséquent, le temps accordé et l'aide individuelle apportée à chaque élève auraient été moindres.

Mme Ygorra aurait eu 16 élèves avec 2 niveaux, un seul cycle, dont 3 ou 4 élèves en difficultés scolaires et/ou comportementales.

Un rééquilibrage s'avérerait nécessaire avec une répartition différente pour l'année 2020/2021.

Le groupe de 8 CE2 a donc été scindé en 2 : 4 élèves seront dans la classe de CM1-CM2 et 4 autres dans la classe de CP-CE1. La répartition a été faite en fonction de la date de naissance : les 4 élèves de début d'année (les élèves un peu plus âgés) seront dans la classe de Mme Miny et les 4 élèves de fin d'année dans la classe de Mme Ygorra.

Bien entendu, les compétences de CE2 seront travaillées en parallèle dans les 2 classes et les 8 CE2 bénéficieront des mêmes enseignements préconisés dans les programmes. De même, les projets de sorties, de classe de découverte ou autres se feront avec tout le groupe classe CE2 en entier.

Prévisions pour septembre 2020	TPS	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CE2	CM1	CM2	Total
Mme Doussot	1+3?	7+5 ?	4	12							24+ 8?
Mme Ygorra					5	11	4				20
Mme Miny								4	7+1 ?	8	19+1 ?
Total	1+3?	7+5 ?	4	12	5	11	4	4	7+1 ?	8	63+9?

Vote de la répartition à l'unanimité.

5) Projet d'école

Un nouveau projet d'école a été rédigé par l'équipe enseignante pour 3 ans (2018-2021). Il devait être renouvelé l'an passé sous forme de projet de secteur de collège mais chaque école avait finalement rédigé son propre projet d'école indépendamment du collège (en fonction de leurs indicateurs propres) tout en ayant un objectif commun : la réussite de tous les élèves.

Projet qui avait déjà été voté et accepté à l'unanimité en juin 2018.

Chaque année, il est étayé par des fiches actions par classe ou par cycle. Les fiches actions 2019/2020 ont été rédigées par l'équipe enseignante après l'exploitation et l'analyse des récentes évaluations CP/CE1 (indicateurs).

Un nouveau projet de réseau est en cours d'élaboration (rédaction bien évidemment interrompue durant cette crise) : projet commun au 1^{er} degré-collège-lycée en cours de rédaction par quelques directeurs d'école, des principaux de collège et des proviseurs de lycée en vue d'améliorer les liaisons inter-cycles et inter-établissements.

6) Sécurité incendie/PPMS/Registre de santé et de sécurité

-Rappel des obligations :

2 exercices incendie minimum par an (dont le 1^{er} dans le 1^{er} mois)

2 exercices (au moins 1 intrusion, au moins 1 risque majeur)

-Alerte incendie : plusieurs exercices d'évacuations doivent être réalisés en cours d'année. Le 1^{er} exercice (enseignantes prévenues) a eu lieu le 30/09/19 le matin. Tout s'était bien passé. Les petits avaient particulièrement bien réagi. Un 2^{ème} devait avoir lieu sans que les élèves et les enseignantes ne soient prévenues mais celui-ci a été annulé pour cause de crise sanitaire.

-De même, une alerte confinement devait avoir lieu dans les semaines après le second Conseil d'Ecole de février mais celle-ci n'aura pas lieu cette année. Une alerte attentat-intrusion avait été faite en simultané dans toute la circonscription le 7 novembre 2020 après-midi (pendant la sieste) pour les écoles. L'exercice s'était également bien passé. Les élèves sont préparés et prévenus de ces alertes dans un premier temps. La 2^{ème} alerte « surprise » ne se fera pas en cette fin d'année scolaire.

Remarques :

-M. SACCOMANI demande si toutes les classes se regroupent dans un endroit ou si chaque classe reste dans sa salle. Mme MINY précise que chaque classe reste confinée dans sa salle. Les classes de maternelles et CP-CE vont dans les dortoirs.

7) Sorties pédagogiques

Pour cause de crise sanitaire, toutes les sorties ont été interdites jusqu'à la fin de l'année scolaire.

-Visite du Collège Delaunay avec les élèves de CM1/CM2 a été annulée mais le collège Delaunay a proposé une visite virtuelle du collège.

-Cycle natation : ANNULE

-Projet de visite du Musée des Arts et Techniques Albert et Félicie Demard à Champlitte et cross: ANNULES

-Course d'orientation USEP CIII : ANNULEE

-Biathlon USEP inter-écoles pour les CII et CIII : ANNULE

-Piste routière CIII : ANNULEE

Cycle Handball : pour la classe de CE2/CM1/CM2 ANNULE

-Petit Tour Cycliste USEP CE2-CM : ANNULE

-Athlé'USEP CII : ANNULE

-Maternathlon USEP CI : ANNULE

-Sorties de fin d'année : éventuellement envisagées en fonction des budgets disponibles de l'Association de Parents, ANNULEES

-Classe découverte annulée dès le second trimestre pour la classe de Mme Miny : devis refusé par l'Association, manque de finances

Remarques :

-M SACCOMANI se questionne sur le cycle natation, car nouvellement élu, il a eu des échos sur les difficultés financières rencontrées cette année pour amener les enfants à la piscine.

-Mme MINY précise qu'au début d'année, l'association (qui habituellement payait les transports pour la piscine) n'était pas en capacité de payer les transports. Il avait donc été décidé que ce serait le Syndicat scolaire qui financerait le transport de bus et lors du dernier conseil d'école, les mairies souhaitaient également participer. Il était dommage de ne pas amener les enfants à la piscine.

-M. JORAND demande où en est l'Association de parents.

-L'Association risque de ne plus avoir de président, car Mme SCHOLLER souhaitait arrêter la présidence, mais se pose la question de qui veut reprendre. S'il n'y a plus de président, il n'y a plus d'association. L'association sera mise en dormance et nous n'aurions plus d'argent pour faire des activités à l'école. Même le compte de la coopérative scolaire qui appartient à l'Association, serait mis en dormance et nous ne pourrions plus faire de petits achats pour cuisiner, faire des petits bricolages... Il peut donc y avoir d'importantes conséquences pour l'école.

-Mme PAGANI, qui a été trésorière par le passé, précise que ce qui est compliqué dans l'Association c'est de mobiliser les parents.

-M. DEMANGEON précise qu'il serait souhaitable de réaliser très tôt un planning des actions sur le long terme, pour faire passer les dates à la ComCom qui peut diffuser de manières plus larges. Il faut améliorer la communication.

-M. SACCOMANI ajoute qu'il va mettre en place un dispositif (le même qu'à Bouhans) pour informer les personnes du village de toutes les manifestations et autres nouvelles. Pour lui aussi, il est très important de communiquer.

8) Actions de l'Association de Parents

Toutes les actions suspendues pour cause de crise sanitaire (vide-grenier, marche...).

9) Divers

-Remerciements aux communes, à Mme Schmit pour les différents aménagements des salles de classe, les réfections et autres travaux de jardinage.

-M. SACCOMANI précise que le cantonnier pourra venir faire des travaux à l'école.

-Mme TODESCHINI précise que normalement le cantonnier avait le vendredi matin pour l'entretien du matériel et rendre service à l'école (mise à disposition des autres communes) mais cela n'a pas eu lieu.

-Mme MINY précise que la prochaine échéance sera avant la rentrée de septembre (fin août) pour rendre les extérieurs de l'école propres.

-M. SACCOMANI se propose pour venir faire personnellement quelques travaux si nécessaire.

-Il n'était pas sûr que Mme Bertillon (AESH) reste affectée à notre Pôle car les enfants qu'elle suivait et aidait devait quitter le Pôle. Mme Miny vient d'apprendre ce jour que Mme Bertillon restera affectée pour l'année 2020-2021 à notre Pôle et suivra un enfant dont une notification MDPH est à venir.

-Mme Miny rappelle la naissance depuis une année d'un blog afin de partager un peu plus la vie de l'école : n'hésitez pas à le consulter !



<http://prim-autrey-les-gray.ac-besancon.fr/>

-M. MANDIGON demande si durant le confinement tout le programme a été effectué.

-Mme MINY précise que tous les élèves de l'école ont reçu durant le confinement des pistes de travail et des exercices qui ont permis de continuer le programme. Mais malheureusement, il est à noter quelques élèves décrocheurs malgré les relances de l'équipe pédagogique.

-M. NICOLE se demande comment cela va se passer pour les élèves qui n'ont pas travaillé ou très peu.

-Mme MINY précise qu'un point sera fait à la rentrée de septembre et que les enseignantes adapteront leur enseignement pour combler les différences entre les enfants. Mme MINY explique également que les triple ou quadruple niveaux aura un avantage, celui de permettre de réajuster les niveaux entre élèves et d'aider les enfants les plus en difficultés en début d'année scolaire.

Remerciements et clôture de séance à 21h10.

Date de la prochaine réunion :

Octobre 2020

Fait à Autrey-lès-Gray le 23/06/20 :

Signatures :

Les enseignantes

Doussé
A

Les élus

~~_____~~

Les Parents représentants

S. Pagani

H. Bouchard

Berep

Jaccard

La directrice, Mme MINY Anne-Sophie
